

MARCHE GIP-2026-03

**ASSURANCES RELATIVES AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION
D'UN RESEAU DE CHALEUR SUR LE DOMAINE
UNIVERSITAIRE DE PESSAC-TALENCE-GRADIGNAN**

CADRE DE MEMOIRE TECHNIQUE

PREAMBULE

Afin de permettre au GIP E² d'apprécier objectivement la valeur technique des offres et de comparer les modalités d'exécution proposées par les candidats, chaque offre devra être accompagnée d'un mémoire technique.

Ce document a pour objet de présenter de manière synthétique l'organisation retenue pour l'exécution du marché, les modalités de gestion du contrat et des sinistres, ainsi que les engagements de service proposés par le candidat. Il complète les pièces contractuelles (acte d'engagement, conditions générales, conditions particulières, conventions spéciales, tableaux de garanties et annexes) sans pouvoir s'y substituer ni les modifier.

Le mémoire technique constitue un document d'analyse des offres. Les engagements qu'il contient pourront, en tant que de besoin, être intégrés aux conditions particulières du contrat ou faire l'objet d'une mise au point avant la notification du marché.

Le mémoire technique est limité à **15 pages au format A4**, hors page de garde, sommaire et annexes éventuelles. Il est établi en langue française et devra être structuré conformément au cadre défini ci-après.

L'absence de mémoire technique n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre. Toutefois, dans cette hypothèse, la valeur technique sera appréciée uniquement au regard des pièces contractuelles produites, ce qui est susceptible d'entraîner une diminution de la note attribuée au titre du critère de la valeur technique.

Le mémoire technique doit être rédigé de manière claire, précise et directement en lien avec les prestations faisant l'objet du présent marché. Les déclarations générales, commerciales ou dépourvues d'engagements concrets ne seront pas prises en compte lors de l'analyse des offres.

1. Présentation du candidat

(2 pages maximum)

Le candidat précise :

- la compagnie porteuse du risque ;
- le cas échéant les co assureurs et leurs quotes-parts ;
- l'intermédiaire intervenant ;
- l'organisation générale retenue pour l'exécution du marché.

2. Garanties proposées

(4 pages maximum)

Le candidat présente :

- les principaux points forts de son offre ;
- les extensions de garanties proposées ;
- les garanties spécifiques adaptées au chantier ;
- les éventuelles différences avec les exigences du CCTP.

Le candidat identifie clairement :

- les exclusions ;
- les sous-limites ;
- les franchises ;
- les réserves éventuelles.

3. Organisation de la gestion du contrat

(3 pages maximum)

Le candidat décrit :

- l'organisation administrative ;
- les interlocuteurs dédiés ;
- les coordonnées des gestionnaires ;
- les modalités de suivi du contrat ;
- les outils de communication.

4. Gestion des sinistres

(4 pages maximum)

Le candidat précise :

- la procédure de déclaration ;
- le délai de prise en charge ;
- le délai de désignation d'un expert ;
- les modalités d'expertise ;
- le délai moyen d'indemnisation ;

- les modalités de suivi des dossiers ;
- les modalités de traitement des sinistres urgents.

5. Engagements de service

(2 pages maximum)

Le candidat indique ses engagements concernant :

- l'émission de la note de couverture ;
- l'émission des attestations ;
- la remise du contrat définitif ;
- les délais de réponse aux sollicitations du GIP ;
- les délais de traitement des réclamations.

Tableau récapitulatif obligatoire :

Engagement	Délai proposé
Note de couverture	
Attestation	
Contrat définitif	
Désignation expert	
Première réponse	
Rapport d'expertise	
Proposition d'indemnisation	